



**Secrétaire Général**

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

Le 09/02/2018

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**27 JANVIER 2018 – Maison des Sports de METZ**

Membres présents : ABDELFAZI Allan - ASSA Philippe – ATTIBA HENRY Denis - ATTIBA Christine  
BLAISE Joël - COLUCHE David - DUCHENE Pascal - GIUSTI José - GLE Christiane - KURZ François  
LEQUERTIER Chantal - MIETTON David - PIDOL Patricia - RABELLINO Michel - SCHMITT Didier  
SCHMITT Karine - SCHWARTZ Emile - STERNITZKY Michèle.

Membres excusés : CHEVALLOT Francis - THOMASSIER Christian

**1) Conciliation CNOSE**

Rappel des faits : Intégration du CD88 dans le CRC Vétérans Alsace.

Pour mémoire le comité régional s'était prononcé pour un championnat des clubs restant dans les commissions territoriales en 2018 et la création d'un régional vétérans en 2019.

L'ensemble des membres se sont prononcé contre cette intégration.

Cette décision a été confirmée lors de l'assemblée générale du Comité Régional à Reims le 9 décembre 2017.

Par courriels des 8 et 12 décembre 2017, Madame Mireille Depaoli, Présidente de la Pétanque d'Epinal et Monsieur Yvon Papelier, ont formé conjointement une demande de conciliation auprès du CNOSE contestant la décision du comité régional de ne pas organiser un championnat régional des clubs vétérans en 2018.

Un mémoire a été rédigé et transmis au conciliateur du CNOSE.

Par courrier en date du 11 janvier 2018 le conciliateur propose au comité régional du Grand Est de permettre la participation des clubs des Vosges régulièrement qualifiés au championnat régional des clubs vétérans d'Alsace pour 2018.

Cette conciliation a été rejetée à la majorité des membres du comité directeur. Les CD67 et 68, qui ont également été interrogés, n'ont pas souhaité la participation en 2018 du CD88.

Enfin Monsieur Yvon Papelier fait grief à la Présidente d'avoir pris la décision de rejeter la conciliation avant la réunion du comité programmée le 27 janvier 2018.

La Présidente précise que le délai de réponse au Conciliateur du CNOSE est de 15 jours et que par conséquent passé ce délai la conciliation aurait été considérée comme acceptée. La date limite de réponse était au 28 janvier 2018. (Courriel du CNOSE à l'appui).

La présidente tient également à souligné qu'une demande avait été faite au comité de pilotage du CNC, afin d'avoir une équipe qui pourrait qualifiée le vainqueur du CDC Vétérans des Vosges à la finale nationale 2017. La réponse a été négative. (Courriel à l'appui du responsable du comité de pilotage du CNC).



**Secrétaire Général**

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

**2) MISE A JOUR DES COMMISSIONS**

Les différentes commissions sont composées comme suit :

**1-COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES**

LHUILIER Jean-Marc (57) - STIEVENART Didier (67)

**2-COMMISSION SPORTIVE**

Responsable: ATTIBA HENRY Denis (08)

**ENCADREMENT TECHNIQUE REGIONAL (ETR)**

Responsable: CARONNE Léon (57)

Suppléant: STIEVENART Didier (67)

**2a\_SOUS COMMISSION JEUNES**

Responsable: JADOT Dominique (08)

Membres: ABDELFADI Allan (88) STIEVENART Didier (67) CARONNE Léon (57) LOSIEWICZ Didier (57)

**2b\_CALENDRIER - COUPE - CHAMPIONNAT**

Responsable: COLUCHE David (51)

Membres: ABDELFADI Allan (88) BLAISE Joël (88) RABELLINO Michel (68) SCHWARTZ Emile (57) PIDOL

Patricia (54) LEQUERTIER Chantal STERNITZKY Michèle (68)

**2c COMITE DE PILOTAGE CRC**

Responsable: SCHMITT Karine

CRC Open: COLUCHE David

CRC Féminin: ATTIBA Christine

CRC Jeune: LEQUERTIER Chantal – COLANTUONO J.Marie

CRC Vétéran: LEQUERTIER Chantal – COLANTUONO J.Marie

CRC Provençal: HENRION Pascal

**2d\_HANDIPETANQUE**

Responsable: SCHWARTZ Emile (57)

**3- COMMISSION D'ARBITRAGE**

Responsable: GLE Christiane (67)

Adjoint: SCHWARTZ Emile (57)

Membres CR: ABDELFADI Allan (88) RABELLINO Michel (68)

Membre externes: EVENOU Dominique (67)

**REFERENT FFPJP:** LANTSOGHT Daniel

**3a-DISCIPLINE ARBITRAGE**

Responsable: SCHWARTZ Emile (57)

Membres: ATTIBA HENRY Denis (08) EVENOU Dominique (67) DAUCHEZ Alexandra (67) CARONNE Léon (57)



**Secrétaire Général**

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

**4-COMMISSION DE DISCIPLINE**

Responsable: DUCHENE Pascal (88)

Adjoins: CHEVALLOT Francis (10) – ATTIBA Christine (08)

Instructeur des affaires disciplinaires: HOFFMANN Paul (67)

Membres externes: CHIAMULERA Alain (08) PAIRE Joanny (51) STAUB Fabien (67) BESSIERE Jean-Pierre (54) LALEVEE Willy (55) LARGEAU Pierre (57) EVENOU Dominique (67) MAURER Alain (68) BENOIT Daniel (88)

**5- COMMISSION ADMINISTRATIVE**

Responsable: SCHMITT Karine (57)

**5a\_ FINANCES**

Responsable: THOMASSIER Christian (51)

Membres: KURZ François (67) RABELLINO Michel (68)

**5b\_ FORMATION DES DIRIGEANTS**

Responsable: SCHWARTZ Emile (57)

Membre: ABDELFIADI Allan (88)

**5c\_ INFORMATIQUE - SITE INTERNET**

Responsable: SCHMITT Karine

**5d\_ COMMUNICATION - RELATION AVEC LES MEDIAS**

Responsable: KURZ François (67)

**6-COMMISSION MEDICALE**

Responsable: SCHMITT Karine

**VERIFICATEURS AUX COMPTES**

1- BERNARD Jacques (51) LHUILLIER Jean-Marc (57) PAULUS Philippe (88)

**3) Délégués et arbitres aux concours nationaux et championnats régionaux :**

**NATIONAUX :**

Tingueux 51	Délégué : THOMASSIER Christian	Arbitre : LEUCHAT Bernard
Pont à Mousson 54	Délégué : BLAISE Joel	Arbitre : LANTSOGHT Daniel
Raon l'Etape 88	Déléguée : PIDOL Patricia	Arbitre : PLASTRE Séverine
Mulhouse 68	Déléguée : LEQUERTIER Chantal	Arbitres : PLASTRE Séverine/LOCATELLI Jean
Charleville Mézières 08	Délégué : THOMASSIER Christian	Arbitre : LANTSOGHT Daniel

**CHAMPIONNATS REGIONAUX**

**08/05/2018 : Promotion – PC SELZ 67**

Délégué SCHMITT Didier

Arbitre GLE Christiane



**Secrétaire Général**

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

**09/05/2018 : Vétéran – PC SELZ 67**

Délégué SCHMITT Didier

Arbitre GLE Christiane

**10/05/2018 : Doublette Mixte – PC SELZ 67**

Délégué SCHMITT Didier

Arbitre GLE Christiane

**12-13/05/2018 : TJP – OBERHOFFEN 67**

Délégué SCHWARTZ Emile

Arbitre AICHE Rémi

**19/05/2018 : TF – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée PIDOL Patricia

Arbitre GENTER Claude

**19/05/2018 : TS – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée SCHMITT Karine

Arbitre KOHLER Gaston

**19/05/2018 : T JEUNES – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée SCHMITT Karine

Arbitre BRAND Serge

**20/05/2018 : TTF – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée PIDOL Patricia

Arbitre MIETTON David

**20/05/2018 : DS Masculin – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée SCHMITT Karine

Arbitre KOHLER Gaston

**21/05/2018 : TTS Masculin – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée PIDOL Patricia

Arbitre MIETTON David

**21/05/2018 : DF – PONT A MOUSSON 54**

Déléguée SCHMITT Karine

Arbitre GENTER Claude

**19/05/2018 : DJP – REMIREMONT 88**

Délégué BLAISE Joel

Arbitre TASSETTI Noel



**Secrétaire Général**

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

**3) CRC**

Mise en place du comité de pilotage :

**Responsable:** Mme SCHMITT Karine

CRC Open: M. COLUCHE David

CRC Féminin: Mme ATTIBA Christine

CRC Jeune: Mme LEQUERTIER Chantal

CRC Vétéran: Mme LEQUERTIER Chantal – CONLANTUONO J.Marie

CRC Provençal: M. HENRION Pascal

Chacun des responsables a à charge de proposer un règlement intérieur CRC.

Une trame concernant ce RI sera transmise à chacun des intéressés.

Pour rappel ce règlement intérieur doit être transmis à la FFPJP pour le 31 janvier 2019 dernier délai pour validation.

CNC Jeunes : 16 équipes au lieu de 24

Vétéran : 16 équipes au lieu de 24

Pour 2019 : Finales régionales

Définir les forfaits :

100 € par match – 200 € pour 1 journée (règlement Fédéral)

Forfait général : Maximum 600 € (règlement fédéral)

**4) Tenues des équipes du Grand Est qualifiées aux championnats de France :**

Le catalogue Erima est mis à disposition de chacun des membres et une tenue est retenue. (Polo et veste)

Couleur : Bleu

Les équipes qualifiées aux titre du comité régional aura obligation de portée la tenue choisie.

**5) Coupe du Grand Est 2018 :**

Le comité des Ardennes se voit confier l'organisation de la coupe du Grand Est des 8 et 9 décembre 2018.

Le lieu sera déterminé dès que possible (Boulodrome couvert de Charleville Mézières ou de Sedan)

Déléguée : ATTIBA Christine

**Règlement :**

Des modifications sont apportées au règlement proposé.

A compléter :

Nombre de muté par équipe : 1 seul ou possibilité de plusieurs

Montant de l'amende pour forfait (100 €?)

Récompenses à définir.

Ces points seront revus lors d'une prochaine réunion.

**6) Finances :**

Le trésorier général demande la confirmation de pouvoir demander aux comités départementaux le versement d'un acompte de 80 % sur les licences enregistrées en 2017.

Accord est donné.



### Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

La question est posée de savoir si le comité régional prend en charge les dépenses exposées lors des déplacements à Marseille aux examens d'entrée au pool arbitres nationaux (1 candidat) et à l'arbitrage national (1 candidat).

Même si ces arbitres sont rattachés à leur comité d'appartenance, le comité régional décide de prendre en charge les frais exposés.

Demande de subvention à la Région GRAND EST : La Présidente s'est rendue à la MDS de Tomblaine le 22/01/2018 devant la commission en charge du dossier, accompagnée de Léon Caronne (pour les jeunes). Le dossier a été présenté et défendu.

En attente du résultat.

Jeunes : Dans le budget prévisionnel présenté lors de l'assemblée générale du 9 décembre, pour l'action en direction des jeunes, les comités départementaux avaient été sollicités pour un montant de 50 €.

Compte tenu de la conjoncture une redevance de 100 € est sollicitée.

Les présidents des différents comités départementaux seront contactés et leur accord demandé.

### 7) STAGE JEUNES :

2 joueurs du Grand Est sont retenus pour le stage jeune à Marmande du 02 au 04 mars 2018 :

SARRAZYN Dylan (67) – CASALE Joé (54)

Accompagnateur : CARONNE Léon

Le déplacement se fera en TGV.

### 8) Examen d'arbitre régional:

Le 16 décembre 2017 une formation à l'arbitrage a été dispensée à 3 candidats des Vosges, 2 candidats du Bas Rhin et 1 candidate à l'examen d'arbitre national.

L'examen d'arbitre régional s'est tenu le 21 janvier 2018 à Strasbourg.

Pour le Provençal 5 questions sur 15 points

Pour la Pétanque 13 questions sur 25 points.

Aucun candidat n'est admis, le Provençal a fait chuter l'ensemble des intéressés.

Il est nécessaire de s'interroger sur la mise à disposition d'un module de formation spécifique au Provençal (il est vrai que des comités du Grand Est ne pratique pas du tout le Jeu Provençal ce qui est un frein important à des candidats potentiels à l'examen régional)

### 9) Formation Educateurs :

2 candidats à l'examen BF1 du 4 février (1 de Moselle et 1 du Bas Rhin).

Dernières infos : Ces 2 candidats ont été reçus à l'examen.

### 10) Divers :

Championnat Junior : Pour rappel le championnat junior se déroule en même temps que le championnat senior. Les juniors ne peuvent pas participer aux deux championnats, il leur est donc demandé de choisir entre l'un ou l'autre.

La question a été posée de savoir si cette obligation de choix était conforme. En attente de réponse.



**Secrétaire Général**

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ [laconcorde.independante@aol.fr](mailto:laconcorde.independante@aol.fr)

Pour 2018 pas de changement le championnat junior se déroulera le même jour que le championnat senior.

**Commissions territoriales :** les commissions territoriales mises en place à la suite de la réforme territoriale devraient disparaître au plus tard en 2020. (Souhait émis par les présidents des comités régionaux en septembre 2017).

Ce sujet ayant déjà été discuté de multiples fois, il ne va être rediscuté à chaque réunion.

**Calendrier unique pour 2019 :** En discussion au plan fédéral. A l'ODJ du prochain conseil National.

**Nationaux et internationaux :** un colloque organisateur s'est tenu à Marseille le 20 janvier 2018.

**Tenue des joueurs :** se référer au règlement des Championnats de France, Coupe de France, Championnats des Clubs, au Code d'arbitrage ainsi qu'aux règlements des compétitions Nationales, Inter et Supra Nationales et Evènementielles.

Les « jeans » bleus ou déchirés sont totalement interdits pour les joueurs comme pour les délégués.

Les mêmes règles de tenue (excepté le port d'un bas identique) et d'identification s'imposent lors des Championnats Départementaux (identification du club) et Championnats Régionaux (identification de Club ou de Comité Départemental). Sujet à l'ordre du jour du prochain conseil national de fin février.

**Banderole du Grand Est :** il est prévu d'installer sur les lieux des championnats régionaux une banderole annonçant la nature de la compétition. Des devis sont demandés.

**Certificat médical :** il est rappelé qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la pétanque doit être obligatoirement fourni pour tous ceux qui n'étaient pas licenciés en 2017.

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente. Le certificat médical est exigé s'il y a rupture dans le temps (licence prise en 2016, absence de reprise en 2017, reprise en 2018 = certificat médical exigé)

Dans les autres cas questionnaire médical et attestation.

**Rapprochement FFSE (Entreprise) Effective dans le Bas Rhin avec compétition le samedi.**

**Demande de remise de peine :** une demande de remise de peine est présentée par Jimmy Monin (51).

L'amende n'étant pas payée la demande n'est pas examinée.

**Écusson des Arbitres :** Les anciens écussons d'arbitre de ligue ne seront pas remplacés, dans l'immédiat, par un écusson comité régional (stock SAOS à liquider)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Présidente  
SCHMITT Karine

Le secrétaire  
ATTIBA-HENRY Denis

